

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND  
NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : .....2022-2023.....

Numéro de séance : ...1...

Date de convocation : 20/01/2023

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents : ... ..

Nombre d'absents excusés : .....

SOMMAIRE

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces jointes

DES QUESTIONS  
TRAITEES

Avis  
Vote  
Extrait  
Motion

désignation N°

**ORDRE DU JOUR**

✓ Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (22/11/2022)

**I - QUESTIONS FINANCIERES**

✓ Conventions et contrats

✓ Tarifs 2023

Pour votes  
Pour vote

**II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**

✓ DGH 2023

Pour information

**III - QUESTIONS DIVERSES**

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance :



Viviane LOCURATOLO

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du lundi 30 janvier 2023

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe Gestionnaire	Chantal Buchon Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Françoise Taté			X				
	CPE	Clémence Guyader	X						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	Ugo Bessière	X			David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé			X	Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin			
	.....	Franckie Trichet				Mahaut Bertu			
	.....								
<b>Personnalité qualifiée</b>		Pierre Gallier							
	<b>Total</b>		<b>5</b>		<b>2</b>				
<b>Personnels de l'établissement</b>		Mme Guyon			X	Mme Jourdain			
		Mme Caixas				Mme Delaunay			
	Personnels d'enseignement	Mme Sauvourel	X			Mme Piou			
		Mme Le Gall	X			Mme Tatin			
		Mme Guézet	X			Mme Lehericy	X		
		Mme Bosquet	X			M. Pénisson	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
	<b>Total</b>		<b>4</b>		<b>1</b>			<b>22</b>	
<b>Parents d'élèves et élèves</b>		Mme Pardo	X			Mme Titri			
		Mme Guernouti				M. Caillaud			
	Élus parents d'élèves	M. Castanier	X			Mme Manoukian			
		M. Clouet				Mme Deryde	X		
		Mme Rouyer				Mme Traore			
		Mme Bourgois				M. Labouysse	X		
	Elèves	Chabod Emmanuelle	X			Robert Inès	X		
		Guillon Victor			X	Mouda Hakim			
	<b>Total</b>		<b>3</b>		<b>1</b>			<b>3</b>	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h58.

Monsieur le Principal informe le Conseil d'administration de la démission de Monsieur Pierre Gallier, personnalité qualifiée. Son mandat de 3 ans a commencé cette année. Sur le temps du mandat restant Monsieur le Principal recherche un successeur.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour de la séance.

Arrivée de Mme Pardo à 18h01

#### 1. Adoption du procès-verbal du CA précédent (22/11/2022)

<b>Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal du CA précédent (22/11/2022)-</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

### I - QUESTIONS FINANCIERES

#### 2. Conventions et contrats

##### ➤ Convention de partenariat Jeunes en Librairie

L'une des représentantes du personnel prend la parole pour présenter le projet « Jeunes en Librairie ». Ses objectifs sont de faire découvrir les métiers liés au livre, faire aimer la lecture, et ainsi élargir l'accès à la lecture. Il est construit en partenariat avec l'Association des librairies indépendantes en Pays de la Loire (ALIP).

Au collège Aristide Briand, ce projet concerne la 4<sup>ème</sup> D ; il inclut une visite de Grafipolis et une visite de la librairie Durance. Un bon d'achat de 20€ à dépenser à la librairie Durance sera distribué à chaque élève de la classe. Ce projet, qui débutera en avril 2023, n'a pas de coût pour le collège.

<b>Délibération 2 - Le C.A. autorise la signature de la convention Jeunes en librairie</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

##### ➤ Convention NEC Escrime ULIS

Une subvention a été octroyée par le Département pour permettre aux élèves de 3<sup>ème</sup> de découvrir l'escrime. Le montant obtenu étant légèrement supérieur à celui nécessité, il a été décidé d'organiser des séances spécifiquement dédiées aux élèves ULIS, en plus de celles déjà prévues pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. Ils participeront donc à 4 séances d'une heure en période 5 (du 15 mai au 12 juin) sur des créneaux de 2 heures d'EPS pour les élèves d'ULIS.

**Délibération 3 - Le C.A. . autorise la signature de la convention NEC Escrime ULIS**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

➤ Avenant à la convention Theatre in English

Le projet 'Theatre in English' concerne les élèves de Section internationale (5<sup>ème</sup> A et 4<sup>ème</sup> A).

L'avenant à la convention apporte des précisions sur le nombre d'heures facturées, sachant que la répétition générale ou la représentation ayant lieu au collège en mai, ainsi que l'accompagnement au festival Jeunes en Scène, sont couverts par un forfait.

Le choix entre organisation au collège d'une répétition générale ou d'une représentation se fera en fonction de l'avancée. Si une représentation a lieu, elle se tiendra dans la salle de restauration.

Les représentants des personnels demandent à ce que les dates de représentation soient envoyées à tous les enseignants.

**Délibération 4 - Le C.A. . autorise la signature de l'avenant à la convention Theatre in English**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

### 3. Tarifs 2023

#### **PROJETS PEDAGOGIQUES 2022-2023 : PARTICIPATION DES FAMILLES**

Theatre in English : 10,00 €

Le coût total du projet 'Theatre in English' s'élève à 3 500,00 €. Une subvention de 1 000,00 € a été obtenue via le dispositif départemental « Grandir avec la Culture ». 1 250,00 € de subvention ont été sollicités via le Pass Culture, sans assurance de prise en charge pour l'instant. En fonction du résultat de cette démarche, le reste à charge pour le collège sera soit de 1 250,00 €, soit de 2 500,00 €. Dans ce contexte, une participation de 10,00 € par élève participant au projet est demandée.

Les représentants des parents d'élèves soulignent qu'il est délicat d'avertir en cours de projet les familles qu'une participation financière leur sera demandée.

Mme la Gestionnaire l'admet, mais explique que comme le montre la mise au vote de l'avenant à la convention qui vient d'être réalisée, tous les éléments n'étaient pas connus au moment du vote de la convention initiale (modalités de financement, nombre d'heures réalisées par l'intervenant). Le projet aurait dû commencer en novembre et c'est pourquoi il était important de faire voter la convention en octobre, malgré l'absence de certaines informations. Elle ajoute que l'aspect financier du projet ne semble pas constituer de problème pour les familles, la seule famille refusant d'y faire participer son enfant avançant un autre type de justification.

### Délibération 5 - Le C.A. adopte le tarif Theatre in

#### English

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 14

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 3

## II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

### 4. DGH 2023

Deux réunions de travail ont eu lieu au sujet de la ventilation de la dotation horaire globalisée (DGH) : le conseil pédagogique d'une part, un groupe de travail « commission permanente » d'autre part.

Il n'y a pas de vote sur la DGH à l'ordre du jour car aucune création ou suppression de poste n'est prévue. La ventilation de la DGH 2023 sera présentée pour vote au Conseil d'administration de juin.

Ce sont les prévisions d'effectifs qui déterminent le nombre de divisions.

La Direction académique prévoit en 6<sup>ème</sup> 128 élèves (5 divisions), 117 élèves en 5<sup>ème</sup> (4 divisions), 103 élèves en 4<sup>ème</sup> (4 divisions), 111 élèves en 3<sup>ème</sup> (4 divisions). Monsieur le Principal avait lui prévu 4 divisions en 6<sup>ème</sup>.

La ventilation présentée tient compte des annonces ministérielles, dont certains éléments s'appliqueront obligatoirement à la rentrée 2023 et d'autres sont en négociation. Ce qui est certain, c'est qu'une heure de Technologie sera supprimée en 6<sup>ème</sup>. Cette heure sera basculée soit en Maths, soit en Français, toujours sur le niveau 6<sup>ème</sup>.

Un professeur des écoles viendrait prendre en charge les élèves en grande difficulté pendant qu'un autre enseignant, de Maths ou de Français, prendrait en charge les autres.

Les représentants des personnels demandent si des précisions ont été données quant aux modalités d'intervention des professeurs des écoles, et interrogent la pertinence de construire un TRMD sans que tous les éléments soient connus. Ils insistent sur l'importance de la Technologie pour les élèves et sur les répercussions des annonces ministérielles sur la « marge » des établissements. Les représentants des parents d'élèves soulignent qu'au-delà de la Technologie, ce sont les Sciences d'une manière générale qui sont impactées.

Monsieur le Principal et Madame la Principale-Adjointe précisent qu'en effet, le bloc de 4 heures de Sciences est modulable en termes de répartition et que la ventilation proposée ne constitue qu'une proposition. Une réflexion sur le projet actuel de remédiation est en cours, et dépend également de l'articulation avec les interventions des professeurs des écoles, qui selon toute vraisemblance feraient de la co-intervention.

Après recherche effectuée par un représentant des parents d'élèves et débats, il apparaît que le décret d'application de la mesure est paru au Bulletin officiel mais pas au Journal officiel. Un représentant des parents d'élèves demande ce qu'il se passera s'il y a un manque de volontaires pour mettre en œuvre la mesure, sachant que celle-ci devrait se baser sur du volontariat. Monsieur le Principal répond que faire du dédoublement semble dans cette hypothèse la meilleure solution. Il ajoute qu'il va prendre très prochainement attache avec l'IEN de circonscription.

*Les représentants des personnels interviennent pour déposer une motion concernant la suppression de la Technologie en 6<sup>ème</sup> (jointe au PV). Après lecture du texte, les représentants des parents d'élèves indiquent qu'ils endossent également cette motion.*

Monsieur le Principal présente les principales orientations de la ventilation de la DGH pour le niveau 6<sup>ème</sup>.

- Dédoublement SVT/Physique
- Regroupement des BIL et SI en Allemand
- Dédoublement en Mathématiques sur 1h/semaine par classe
- Remédiation en Français (3h/5 classes)

Monsieur le Principal présente les principales orientations de la ventilation de la DGH pour le niveau 5<sup>ème</sup>.

#### 5<sup>ème</sup> :

- 1 groupe de Latin en 5<sup>ème</sup>
- Regroupement des BIL et SI en Allemand en 5<sup>ème</sup>
- 1 groupe 5<sup>ème</sup> Allemand LV2 si au moins 10 élèves
- Dédoublément en Mathématiques sur 1h/quinzaine par classe
- Dédoublément en Français sur 1h/quinzaine par classe

Une représentante des personnels annonce que le Français souhaiterait récupérer des dédoublements en 3<sup>ème</sup>. Monsieur le Principal répond que ce souhait est entendu.

Le débat porte ensuite sur les élèves de 6<sup>ème</sup> de Section internationale et de CHAM, qui ne peuvent pas à la fois bénéficier de l'heure obligatoire de Devoirs Faits et de dédoublements, du fait d'une grille horaire contrainte. Lorsque les divisions sont en nombre impair, les dédoublements sont plus compliqués à organiser.

Monsieur le Principal présente les principales orientations de la ventilation de la DGH pour le niveau 4<sup>ème</sup>.

- 1 groupe en Latin
- Regroupement des BIL et SI en Allemand
- Dédoublément en Espagnol sur le regroupement 4A/B sur 1h/quinzaine
- 1 groupe 4<sup>ème</sup> Allemand LV2
- Dédoublément en Mathématiques sur 1h/quinzaine par classe

Monsieur le Principal présente les principales orientations de la ventilation de la DGH pour le niveau 3<sup>ème</sup>.

- 1 groupe en Latin
- Regroupement des BIL et SI en Allemand
- 1 groupe 3<sup>ème</sup> Allemand LV2
- Dédoublément en Mathématiques sur 1h/quinzaine par classe

Deux classes seront composées exclusivement d'hispanisants.

Des représentants des personnels font remarquer que la DGH 2023 est sensiblement la même qu'en 2022, alors qu'une division de plus est prévue à la rentrée 2023. Un représentant des parents d'élèves rappelle qu'une 5<sup>ème</sup> classe de 3<sup>ème</sup> était prévue en janvier 2022, 5<sup>ème</sup> classe qui n'a finalement pas ouvert.

Monsieur le Principal présente la ventilation des moyens du côté des apports professeurs :

BMP 13,5 en Français

BMP 12 en Anglais

BMP 6 en Histoire-Géographie + 1h supplémentaire

BMP 9 en Physique-Chimie

BMP 9 en Education musicale

(BMP = Bloc de Moyens Provisoires)

Disparition du CSD en Mathématiques (M. Lagarde, Agrégé, partant à la retraite, n'apportait que 15h alors que son successeur en apportera 18)

CSD de 8h en Espagnol

CSD de 6h en SVT

(Complément de Service Donné)

Une représentante des personnels interroge la possibilité de créer un BMP 5 pour l'EPS. Elle s'inquiète de plus pour la pérennité de la natation en 6<sup>ème</sup>, tant en raison des heures à réaliser par les enseignants que pour des raisons de disponibilité des installations. M. le Principal répond qu'il prévoit de recevoir les enseignants d'EPS sur la question spécifique de cette discipline. En outre, il demandera aux autorités académiques à ce que le nombre de divisions soit réduit à 4 en 6<sup>ème</sup>, l'obtention d'heures poste pour créer un BMP 5 en EPS semblant difficilement envisageable au vu de la faible consommation d'heures supplémentaires. Répondant à une question d'un représentant des parents d'élèves, il ajoute qu'il a réalisé une simulation de ventilation de la DGH à 16 divisions.

Reprenant la question de l'augmentation des effectifs, un représentant des parents d'élèves met en avant que cette dernière aurait un impact sur les conditions d'étude et d'enseignement, qu'il considère comme étant en voie de dégradation. Les problèmes de sécurité des élèves et de disponibilité des installations sportives sont rappelés.

Mme la Gestionnaire questionne ce ressenti, avançant l'hypothèse de l'existence de « hauts » et de « bas » selon les années plutôt que celle d'une dégradation continue de la situation du collège.

Un représentant des personnels évoque certains indicateurs comme le nombre de bousculades, témoins de





### III - QUESTIONS DIVERSES

#### Réunion d'une CHS

Les représentants des parents d'élèves demandent à ce qu'une Commission hygiène et sécurité soit réunie, la dernière réunion remontant à 2020. Même si dans les textes il n'y a pas d'obligation, réunir rapidement une CHS leur paraît important dans le contexte actuel puisque des questions de sécurité des élèves dans les couloirs et escaliers, de circulation aux interclasses et dans la cour mais également de capacité d'accueil soutenable et non maximale, sont prégnantes cette année.

M. le Principal s'engage à réunir une CHS dans la première quinzaine du mois de mars. Une convocation partira avant les vacances. Il ajoute que la visite de la commission de sécurité en janvier s'est très bien passée (sécurité incendie).

*Les représentants des personnels font lecture d'une motion sur les heures poste (jointe au PV).*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01**